



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-018 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception du Maire qui ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 mars 2025

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bruno POINT, 1^{er} adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M Gérard BECT.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :	- dépenses :	520 459.37
	- recettes :	625 623.15
	- excédent :	105 163.78

INVESTISSEMENT :	- dépenses :	254 160.66
	- recettes :	256 168.12
	- excédent :	2 007.46

Restes à réaliser en dépenses :	120 500
Restes à réaliser en recettes :	34 108

EXCEDENT GLOBAL 2024

107 171.24

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2024

445 026.37

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif, conforme au compte de gestion, a été voté à l'unanimité.

M BECT Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités afférentes à ces attributions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 27 mars 2025
Le Maire, Gérard BECT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : ST BARTHELEMY (38)

Utilisateur : AVENIER Jenny

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025D019
Objet :	COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2.1 - Comptes administratifs, comptes de gestion
Identifiant unique :	038-213803638-20250327-2025D019-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 038-213803638-20250327-2025D019-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	70.3 Ko
Nom original :		
DOCBUDG-21380363800013-038107-CA-2024-31032025.xml		
Nom métier :		
99_BU-038-213803638-20250327-2025D019-BF-1-1_1.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	73.4 Ko
Nom original : 2025D019 CA 2024_20250331135903.pdf		
Nom métier :		
70_DE-038-213803638-20250327-2025D019-BF-1-1_2.pdf		
Annexe (Autres annexes budgétaires)	application/pdf	47.1 Ko
Nom original : signatures CA 2024_20250331141955.pdf		
Nom métier :		
71_AN-038-213803638-20250327-2025D019-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2025 à 15h55min03s	Dépôt initial

En attente de transmission	31 mars 2025 à 15h57min16s
Transmis	31 mars 2025 à 15h59min38s
Acquittement reçu	31 mars 2025 à 16h00min50s

Accepté par le TdT : validation OK

Transmis au MI

Reçu par le MI le 2025-03-31

38363

Code INSEE

COMMUNE DE ST BARTHELEMY

Commune

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

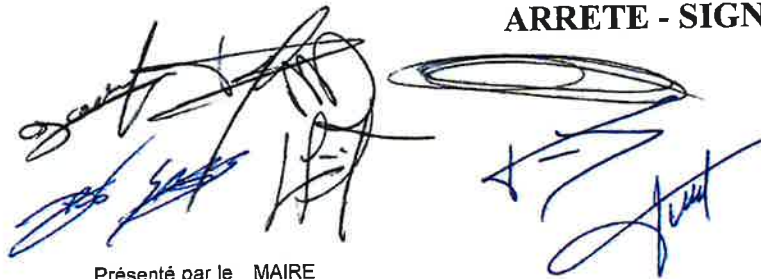
Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 038-213803638-20250327-2025D019-BF

COM

ARRETE - SIGNATURES



Présenté par le MAIRE

A

Saint Barthélemy

, le 27/03/2025

Le MAIRE

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9
Contre
Abstentions

Date de convocation : 17/03/2025

Délibéré par le Conseil municipal

réuni en session ordinaire

A

Saint barthélemy

, le 27/03/2025

le Conseil municipal

Gérard BECT

Certifié exécutoire par le MAIRE

et de la publication, le 31 Mars 2025

, compte tenu de la transmission en Sous préfecture, le 31 Mars 2025

A

Saint Barthélemy

, le 27/03/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-020 AFFECTATION DES RESULTATS 2024

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : EXCEDENT	445 026.37
DEFICIT	
<u>EXCEDENT fonctionnement AU 31.12.2024</u>	468 075.37
<u>DÉFICIT investissement AU 31.12.2024</u>	
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpté 1068)	109 441
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) compte 002	358 634.37
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... euros)	
Affectation à l'excédent reporté compte 001	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... (n+1)	
Fait à St-BARTHELEMY le 27 mars 2025	
Le Maire	
Délibéré par le Conseil Municipal le	
Nombre de membres en exercices : 14	
Nombre de membres présents : 10	
Nombre de suffrages exprimés : 10	
Votes :	
Pour 10.... Contre Abstentions.	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 Mars 2025

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

**2025D-021 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE
DE L'ANNEE 2025**

Par délibération du 4 AVRIL 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)	35.26 %
TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties)	59.50 %
TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	10.91 %

peut à nouveau être voté et modulé par les Collectivités Locales en référence à l'Article 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts..

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir à l'identique les taux d'imposition en 2025 soit :

TH :	10.91 %
TFPB :	35.26 %
TFPNB :	59.50 %

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** l'application des taux suivants
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 10.91 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties 35.26 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 59.50 %
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2025, et de le transmettre à la Préfecture dûment complété,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le conduire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 27 mars 2025
Le Maire, Gérard BECT





COMMUNE : 363 ST BARTHELEMY DE BRPE
ARRONDISSEMENT : 38 VIENNE
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROUSSILLON

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 031 822	35,26	118,30	1 057 000	372 698	35,26	372 698
Taxe foncière non bâties (TFNB)	62 933	59,50	155,47	63 200	37 604	59,50	37 604
Taxe d'habitation (TH)	47 809	10,91	52,08	38 500	4 200	10,91	4 200
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	414 502		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	414 502

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	414 502 = 1		
Taxe d'habitation (TH)	414 502		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			4 574	0	0	-45 360	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	414 502	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-40 786	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	373 716
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A GRENOBLE
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques, FREDERIC GUIN

Le
Pour la Préfecture,

A St Barthélemy
Le 27/3/25
Pour la Commune, Le Maire /

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 038-213803638-20250327-2025D021-DE



COMMUNE : 363 ST BARTHELEMY DE BRPE
ARRONDISSEMENT : 38 VIENNE
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROUSSILLON

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégreivées hors locaux vacants
d. Bases dégreivées locaux vacants
e. Bases dégreivées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	47,80	119,50	1,20000	118,30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	63,22	158,05	2,58000	155,47
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,98	59,70	7,62000	52,08
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental
b. Taux maximum de la majo

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National
b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025

ID : 038:213803638-20250327-2025D021-DE

520



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance

2025D-022 VOTE DE LA PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2025

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2025, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	940 956.05 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	438 154 euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 27 mars 2025
Le Maire, Gérard BECT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : ST BARTHELEMY (38)

Utilisateur : AVENIER Jenny

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025D022
Objet :	BP 2025 COMMUNE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - Budgets primitifs (principaux et annexes)
Identifiant unique :	038-213803638-20250327-2025D022-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 038-213803638-20250327-2025D022-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	58.5 Ko
Nom original :		
DOCBUDG-21380363800013-038107-BP-2025-31032025.xml		
Nom métier :		
99_BU-038-213803638-20250327-2025D022-BF-1-1_1.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	54.9 Ko
Nom original : 2025D 022 VOTE BP 2025_20250331140231.pdf		
Nom métier :		
70_DE-038-213803638-20250327-2025D022-BF-1-1_2.pdf		
Annexe (Autres annexes budgétaires)	application/pdf	52.6 Ko
Nom original : sgnatures BP 2025_20250331142024.pdf		
Nom métier :		
71_AN-038-213803638-20250327-2025D022-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2025 à 16h41min18s	Dépôt initial

En attente de transmission	31 mars 2025 à 16h41min18s
Transmis	31 mars 2025 à 16h41min19s
Acquittement reçu	31 mars 2025 à 16h42min03s

Accepté par le TdT : validation OK
Transmis au MI
Reçu par le MI le 2025-03-31

38363

Code INSEE

COMMUNE DE ST BARTHELEMY

Commune

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 038-213803638-20250327-2025D022-BF

COM

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour 10

Contre

Abstentions

Date de convocation : 17/03/2025

Présenté par le MAIRE

A

Saint Barthélemy le 27/03/2025

Le MAIRE



Délibéré par le Conseil municipal

réuni en session ordinaire

A

Saint barthélemy

, le 27/03/2025

le Conseil municipal

Gérard BECT

Certifié exécutoire par le MAIRE

et de la publication, le 31 Mars 2025

, compte tenu de la transmission en Sous préfecture, le 31 Mars 2025

A

Saint Barthélemy

, le 31 Mars 2025





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

**2025D-023 MANDAT AU CDG 38 POUR L'ORGANISATION DE
CONSULTATIONS DE CONTRATS GROUPES**

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des **titres restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
- 2- Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- 3- Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
- 4- Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titres restaurant à effet du 01/01/2026,**
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,**
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.**

Aussi, afin d'offrir la possibilité à la commune d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.



Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé.

M BECT précise que cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Le Conseil municipal après avoir délibéré

DECIDE de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- - La mutuelle santé,
- - L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 mars 2025

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-024 RAPPORT D'ACTIVITES EBER CC 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'un rapport d'activités doit être transmis chaque année aux Maires de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale, avec le compte administratif,

Considérant que la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE a délibéré sur la teneur du rapport d'activités 2023,

Considérant que ce rapport est composé d'un bilan de décisions prises et actions engagées dans les différents champs de compétences de la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE, celui-ci doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque Commune adhérente,

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'approuver le rapport d'activités de la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 27 mars 2025
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

**2025D-025 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION VISITES ET
COMPAGNIE**

Mme Dominique GLEONEC, Adjointe en charge des affaires sociales, fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec des membres de l'association loi 1901 Visites et Compagnie, qui a pour but de briser la solitude des personnes isolées chez elles.

Elle précise que l'association visite actuellement une personne de la commune.

Elle indique que l'association demande une subvention de 80 € pour l'année 2025 afin de lui permettre de faire face aux demandes croissantes de visites et pour participer au financement de la formation des bénévoles dispensée par un psychologue.

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE la demande de l'association pour un montant de 80 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 27 mars 2025

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-026 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION ADSM 38

Monsieur le Maire, Gérard BECT, présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association ADSM38 (Association Départementale des Secrétaires de Mairie de l'Isère). Cette association a pour but de valoriser et faire connaître la profession des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants.

L'association a pour projet la mise en place de formations continues pour répondre aux évolutions législatives constantes, l'organisation de rencontres professionnelles avec les différents partenaires institutionnels, et la création d'une brève trimestrielle permettant de diffuser des informations essentielles sur l'actualité juridique, et administrative.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe et éventuellement sur le montant de la subvention à allouer à l'association.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter sa décision lors d'une prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 27 mars 2025

Le Maire, Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-027 INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif des interventions musicales en milieu scolaire fixé par délibération du Conseil Communautaire en séance du 29 avril 2024 à 68 euros l'heure.

Il évoque également la convention type proposée par le conservatoire 6/4 ainsi que la charte des interventions musicales en milieu scolaire.

Il indique qu'un volume d'heures est préconisé par le conservatoire :

5 heures pour le cycle maternelle et 15 heures pour chacune des 3 classes de primaire, soit 50 heures pour la commune de SAINT BARTHELEMY pour un montant global de 3 400 euros.

Il rappelle au Conseil Municipal la séance du 6 juin 2024 lors de laquelle l'assemblée avait fixé un montant forfaitaire concernant la participation communale de 3000 euros pour l'année scolaire 2024/2025 arrondi à 3060 euros correspondant aux interventions pour les classes de primaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant cette proposition de prestation,

Le Conseil après échanges,

DECIDE de reconduire sa participation à hauteur de 3 060 euros correspondant aux interventions en classe de primaire.

AUTORISE le Maire à signer une convention engageant la commune à hauteur de 3060 € pour l'année scolaire 2025/2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 27 MARS 2025
Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-028 PARCOURS DE SANTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement d'un parcours de santé sur le site de l'ancienne tannerie ou sur un autre site à définir.

Il explique que ce parcours aurait pour but de proposer un moyen pratique et accessible pour chacun des habitants de prendre soin de sa condition physique.

Ce concept serait une solution qui contribuerait à remédier à la sédentarité de nos vies modernes, facile d'accès, en extérieur, gratuit et adapté à tous les niveaux et âges.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes propositions qu'il a reçues, sur la base de 7 agrès qui seraient disposés à intervalle régulier le long de la rivière.

Le Conseil après échanges,

DECIDE de retenir la proposition de la société TRANSALP sise à l'ALBENC (Isère) pour un montant global de 20 620.95 € HT soit 24 745.14 € TTC.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des équipements sportifs

SOLLICITE la Communauté de Communes EBER au titre du fonds de concours

ETABLIT par conséquent le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	Montant Subvention /Taux	Montant autofinancement/Taux
Fourniture et pose des agrès 20 620.95 €	Département 35% 7 217.33 €	13 403.62€ 65 %
	Fonds concours CC EBER 6 701.81€ 32.5 %	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 27 MARS 2025
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

**2025D-029 REMPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES PLACE DU
29 AOÛT 1944**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vétusté et du caractère insalubre des toilettes publiques situées Place du 29 Août 1944.

Il indique, en outre que l'implantation de l'aire de jeux pour enfants à proximité a largement contribué à l'augmentation de la fréquentation de ces toilettes, et qu'il convient par conséquent de procéder à leur rénovation ou remplacement par un dispositif de toilettes automatisées ou non.

Monsieur le Maire expose au Conseil les contraintes et avantages de chacun des systèmes, et indique qu'il a fait établir plusieurs propositions chiffrées qu'il expose à l'assemblée.

Le Conseil après échanges,

CONSIDERANT la praticité des modules automatisés,

RETIENT la proposition de l'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais sise à GLEIZE (Rhône) pour 27 360 € HT soit 32 832 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 MARS 2025

Le Maire, Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-030 VALIDATION DES CARTES D'ALEAS DANS LE CADRE DU PLUi

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes réunions auxquelles il a assisté dans le cadre de l'élaboration du PLUi et de la mise à jour des cartes d'aléas qui a été effectuée sur l'ensemble des communes concernées.

Il indique à l'assemblée que des rencontres ont été organisées entre les services en charge de l'élaboration de ces nouvelles cartes et les communes.

Ces échanges ont permis d'apporter des ajustements sur la version proposée initialement, deux cartes ont été établies pour chacune des communes, l'une concernant les aléas hydrauliques, l'autre les aléas géologiques.

Monsieur le Maire indique que les aléas hydrauliques de l'Oron n'ont pas encore pu être cartographiés, et que ceux-ci feront l'objet d'une modélisation complémentaire courant avril.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les cartes établies.

Le Conseil Municipal après délibération,

VALIDE les cartes d'aléas hydrauliques et géologiques telles qu'établies actuellement.

DIT qu'il se prononcera lors d'une prochaine séance concernant les aléas hydrauliques relatifs à l'Oron lorsque ceux-ci auront été cartographiés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 MARS 2025

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-031 FIXATION MONTANT DU LOYER STUDIO ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal type studio, situé 42 chemin des écoles a été loué en urgence, à une personne en grande difficulté, et qu'un bail a été établi en juillet 2024.

Il présente le modèle du bail qu'il a établi avec le locataire, et dit que le loyer a été fixé à 200 euros, et qu'une caution d'un montant équivalent a été encaissée via le SIG de ROUSSILLON.

Il demande au Conseil de se prononcer quant au maintien du montant du loyer actuellement appliqué.

Il précise que la commune n'étant pas située en zone tendue sur le plan locatif le Conseil Municipal peut fixer librement le montant du loyer attendu.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE le bail présenté

FIXE le montant du loyer à 200 euros charges comprises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 MARS 2025

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025**

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

2025D-032 SUBVENTIONS ANNUELLES REPARTITION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les subventions aux associations étaient jusqu'à présent imputées directement dans la maquette budgétaire avec des comptes différenciés et subdivisés pour chacune d'entre elles.

A ce jour cette disposition n'est plus applicable, par conséquent il convient de détailler le montant de chacune des subventions allouées par délibération.

Il précise qu'un montant concernant les subventions exceptionnelles à délibérer a été prévu lors du vote du budget primitif 2025.

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions
65	6574	Subventions de fonct ACCA	130,00
65	6574	Subventions de fonct TRUITE	130,00
65	6574	Subventions de fonct ORON PATRIMOINE	200,00
65	6574	Subventions de fonct DON DU SANG	320,00
65	6574	Subventions de fonct SOU DES ECOLES	1 000,00
65	6574	Subventions de fonct FORMAFOOT	500,00
65	6574	Subventions de fonct AAMES	130
65	6574	Subvention de fonct CONSCRITS	150
65	6574	Subventions de fonct CHAMBARANDS	100
		APPRENTIS CHAMBRE METIERS	100 euros/élève
		ELEVES SCOLARISES EN MFR	45 euros/élève

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 MARS 2025

Le Maire, Gérard BECT

